RÉGLEMENTATION DES PLANTATIONS ET DES SEMIS D'ESSENCES FORESTIÈRES

Commune de Saint-Jacques d'Atticieux

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 21/12/2023
Le Président, Simon Plénet

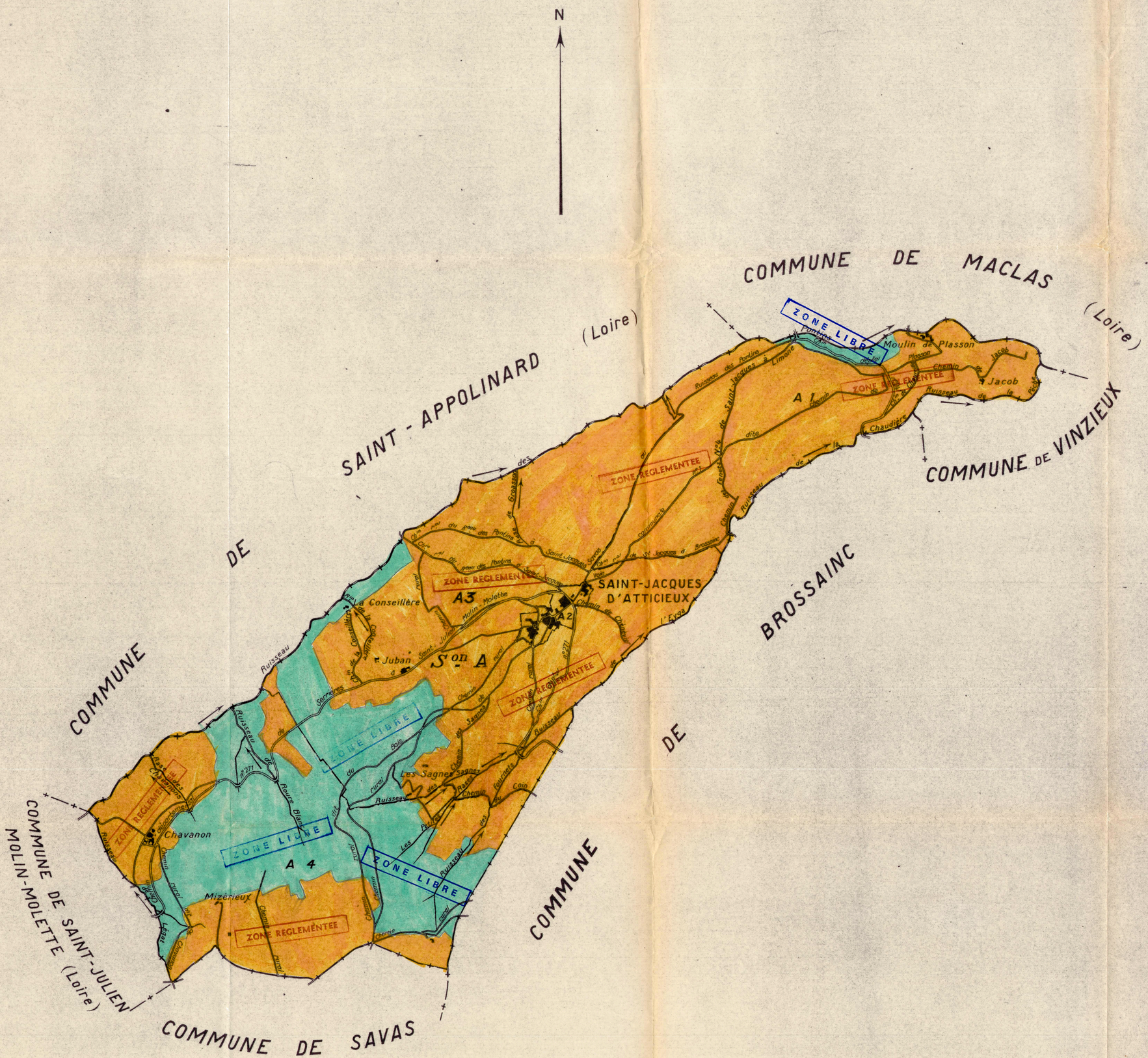

REGLEMENTATION DES BOISEMENTS

PLAN DE REGLEMENTATION

Etabli pour la zone limitée par le liseré orange, sous le contrôle de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, par la S.A.F.E.R. ALPES-CEVENNES

LEGENDE

- Liseré orange : Zone règlementée
- Liseré vert : Zone non règlementée ou zone libre

SAINT-JACQUES-D'ATTICIEUX
(Ardèche)

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

à l'échelle de $\frac{1}{10.000}$

Plan revisé pour 1935

1983 – 2e édition

Support n° 1213 – CERTIFIÉ CONFORME au plan enquêté le 5/4/90

100 50 0 500 1000 M.

07 0 243 SAINT-JACQUES-D'ATTICIEUX T.A.

SAINT-JACQUES-D'ATTICIEUX

(ARDÈCHE)

SECTION A

FEUILLE N° 4

Feuille dressée en 1832, mise à jour pour 1935
1983 – 2e édition

Echelle de 1 / 2500

REGLEMENTATION DES BOISEMENTS

PLAN DE REGLEMENTATION

Etabli pour la zone limitée par le liseré orange, sous le contrôle de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, par la S.A.F.E.R. ALPES-CEVENNES

LEGENDE

Liseré orange : Zone réglementée

N

SECTION A

FEUILLE N° 3

COMMUNE DE SAINT-APPOLINARD (LOIRE)

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE (LOIRE)

COMMUNE DE BROSSAINC

COMMUNE DE SAVAS

LES BARAQUES

LA BRUGE

LES GRANDES RASES

ROURE BLANC

LES FOURNETS

ZONE REGLEMENTEE

ZONE LIBRE

100 50 0 100 200 300 400 M.

07 0 243 SAINT-JACQUES-D'ATTICIEUX A4

N

COMMUNE DE MACLAS (LOIRE)

C^NE DE SAINT-APPOLINARD (LOIRE)

PLASSON

BRUYÈRES DE LIMONE

CHAUREILLE

JACOB

BRIAS

LES CONDAMINES

LES CHENETS

ZONE LIBRE

ZONE REGLEMENTEE

COMMUNE DE VINZIEUX

COMMUNE DE BROSSAINC

FEUILLE N° 3

SECTION A

FEUILLE N° 3

SECTION A

REGLEMENTATION DES BOISEMENTS

PLAN DE REGLEMENTATION

Etabli pour la zone limitée par le liseré orange, sous le contrôle de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, par la S.A.F.E.R. ALPES-CEVENNES

LEGENDE

Liseré orange : Zone réglementée

SAINT-JACQUES-D'ATTICIEUX

(ARDÈCHE)

SECTION A

FEUILLE N° 1

Feuille dressée en 1832, mise à jour pour 1935
1983 – 2e édition

Echelle de 1 / 2500

100 50 0 100 200 300 400 M.

514/90

N

LES BÉRARDES

Report

COMMUNE DE SAINT-APPOLINARD (LOIRE)

SECTION A FEUILLE N° 1

CHAZENAT

LES PONTINS

LES BÉRARDES

MIRGUILLAUME

LES CÔTES

LE COIN

LES PEYSSES

CHÊNEVIER

SON A FLLE N° 2

ZONE REGLEMENTEE

ZONE LIBRE

Partie en nord

SECTION A FEUILLE N° 4

COMMUNE DE SAINT-JACQUES-D'ATTICIEUX

REGLEMENTATION DES BOISEMENTS

PLAN DE REGLEMENTATION

Etabli pour la zone limitée par le liseré orange, sous le contrôle de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, par la S.A.F.E.R. ALPES-CEVENNES

LEGENDE

Liseré orange : Zone réglementée

SAINT-JACQUES-D'ATTICIEUX

(ARDÈCHE)

SECTION A
FEUILLE N° 3

Feuille dressée en 1832, mise à jour pour 1935
1983 – 2e édition

Echelle de 1 / 2500

100 50 0 100 200 300 400 M.

07 0 243 SAINT-JACQUES-D'ATTICIEUX A3

N

SECTION A — FEUILLE N° 3

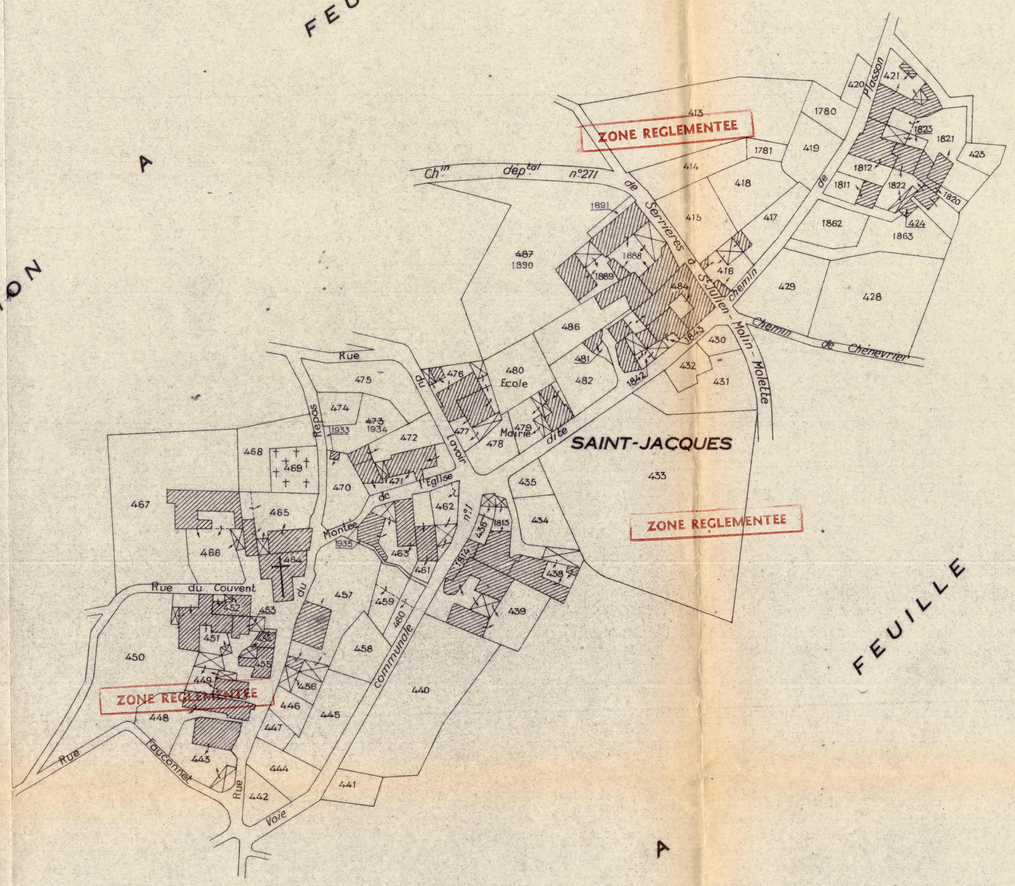

SECTION A — FEUILLE N° 3

SECTION A — FEUILLE N° 3

REGLEMENTATION DES BOISEMENTS

PLAN DE REGLEMENTATION

Etabli pour la zone limitée par le liseré orange, sous le contrôle de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, par la S.A.F.E.R. ALPES-CEVENNES

LEGENDE

Liseré orange : Zone règlementée

SAINT-JACQUES-D'ATTICIEUX

(ARDÈCHE)

SECTION A

FEUILLE N° 2

Feuille dressée en 1832, mise à jour pour 1935
1983 – 2e édition

Support n° 1110
CERTIFIE CONFORME
au plan annexé au document
à la date du : 5/4/90
Pour copie ou reproduction des parties non officielles

Echelle de 1 / ~~2500~~ 1/5 0

50 40 30 20 10 0 50 100 150 200 M.

07 0 243 SAINT-JACQUES-D'ATTICIEUX A 2